

# BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) NOK JUMP NOTE EUROZONE 2022

**FLASH INVEST**  
Document  
Promotionnel  
Mai 2019



## OBLIGATION STRUCTURÉE



**Durée**  
3 ans



**Droit<sup>1</sup> au remboursement**  
à 100% en NOK à l'échéance



**Couronne norvégienne**  
Risque de change

La **BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) NOK JUMP NOTE EUROZONE 2022** (en abrégé BP2F NOK JUMP NOTE EUROZONE 2022) est un instrument de dette structuré émis en couronne norvégienne (NOK) par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par BNP Paribas Fortis SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à rembourser le capital à 100% de la valeur nominale en NOK, à l'échéance. En cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant nominal à l'échéance.

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Maturité de 3 ans.
- Émission en couronne norvégienne (NOK), ce qui implique un risque de change lors de la conversion des montants en NOK vers l'euro.
- Prix de souscription: 101% de la valeur nominale (soit 15.150 NOK par coupure).
- Droit<sup>1</sup> au remboursement à 100% de la valeur nominale en NOK (soit 15.000 NOK par coupure) à l'échéance.
- Prime de remboursement potentielle, conditionnée par l'évolution de l'indice EURO STOXX 50 (Price), composé des 50 plus grosses capitalisations boursières de la zone euro. Si à l'échéance, l'indice est au moins resté stable par rapport à sa valeur initiale, la prime de remboursement sera d'office égale à 10% (brut). Dans le cas contraire, aucune prime de remboursement ne sera payée.

<sup>1</sup> Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant.

La BP2F NOK JUMP NOTE EUROZONE 2022 permet à l'investisseur, qui accepte un risque de change, de **diversifier les sources de rendement** de son portefeuille obligataire. En effet, son rendement potentiel global est associé à l'évolution

- **de l'indice EURO STOXX 50 (Price)** : suite à la forte correction des actions européennes, fin 2018, leurs valorisations sont redevenues plus intéressantes. L'attention des investisseurs pourrait donc rester focalisée sur les fondamentaux des entreprises et les perspectives de croissance bénéficiaire toujours positives;
- **de la couronne norvégienne vis-à-vis de l'euro** : le 20 septembre 2018, la Norges Bank a relevé (à 0,75%) son taux directeur pour la première fois depuis mai 2011. Son gouverneur a même précisé qu'un deuxième relèvement pourrait suivre rapidement, vu les bonnes perspectives de croissance. La poursuite du resserrement monétaire et le différentiel de taux favorable à la Norvège pourraient donc soutenir la NOK à moyen terme. (Source: BNP Paribas Fortis, 11.04.2019)

## Au 11 avril 2019, 1 EUR valait 9,5860 NOK

Pour acquérir une coupure de 15.000 NOK à ce cours, vous devriez payer 1.564,78 EUR (hors frais).

Si à l'échéance, la couronne norvégienne s'est affaiblie de 10% contre l'euro, à 10,6511 NOK pour 1 EUR, vous ne recevrez plus que 1.408,30 EUR pour votre coupure de 15.000 NOK. La valeur de votre capital aura donc baissé de 10%. À l'inverse, si la couronne norvégienne s'est appréciée de 10% contre l'euro, à 8,7145 NOK pour 1 EUR, vous recevrez 1.721,26 EUR pour votre coupure de 15.000 NOK. Vous aurez ainsi réalisé une plus-value de 10% sur la devise.

## Évolution de l'euro vis-à-vis de la couronne norvégienne sur les 5 dernières années



Source: Bloomberg (données arrêtées au 11.04.2019)  
Aucune garantie ne peut être donnée quant à l'évolution future de la NOK.



**BNP PARIBAS**  
**FORTIS**

La banque  
d'un monde  
qui change

# L'INDICE EURO STOXX 50 (PRICE)

L'indice EURO STOXX 50 (Price) est composé des 50 plus grosses capitalisations boursières de 11 pays de la zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-bas et Portugal.

La pondération de chaque action est fondée sur sa capitalisation boursière.

## ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX 50 (PRICE)

sur les 5 dernières années



Source: Bloomberg. Chiffres arrêtés au 10.04.2019.

### BON À SAVOIR

Vous trouverez la composition de l'indice EURO STOXX 50 (Price) et pourrez en suivre les performances sur le site [www.stoxx.com/index-details?symbol=SX5E](http://www.stoxx.com/index-details?symbol=SX5E)

### INDICE DE TYPE "PRICE"

L'indice EURO STOXX 50 adossé à la BP2F NOK JUMP NOTE EUROZONE 2022 est de type "Price". Ceci implique que les dividendes distribués par les actions qui le composent ne sont pas réinvestis dans l'indice et n'influent donc pas directement sur sa performance.

Le 10 avril 2019, l'indice EURO STOXX 50 (Price) a clôturé au niveau de 3.424,65.

Sur la période du 10 avril 2014 au 10 avril 2019, il a affiché un rendement actuariel de 1,67%.

Les données du passé ne constituent pas une indication fiable pour l'avenir.

# SIMPLE ET TRANSPARENT

Le rendement potentiel (en NOK) de la BP2F NOK JUMP NOTE EUROZONE 2022 est associé à l'évolution de l'indice EURO STOXX 50 (Price), composé des 50 plus grosses capitalisations boursières de la zone euro.

Le principe est très simple : si la valeur finale de l'indice est **égale ou supérieure** à sa valeur initiale, l'investisseur aura droit<sup>1</sup>, le 10 juin 2022 :

- au remboursement du capital à 100% de la valeur nominale en NOK ;
- à une prime de remboursement égale à 10% (brut, en NOK).

Si la valeur finale de l'indice est **inférieure** à sa valeur initiale, l'investisseur ne percevra pas de prime de remboursement.

### Valeurs de l'indice EURO STOXX 50 (Price)

Valeur initiale : cours de clôture du 31 mai 2019.

Valeur finale : cours de clôture du 27 mai 2022.

#### Exemple négatif

À l'échéance, l'indice enregistre une baisse de -20% par rapport à sa valeur initiale.

Le 10 juin 2022, l'investisseur a droit<sup>1</sup> au remboursement à 100% de la valeur nominale (en NOK).

Le rendement actuariel<sup>2</sup> en NOK est de -0,33%.

#### Exemple positif

À l'échéance, l'indice enregistre une hausse de 20% par rapport à sa valeur initiale.

Le 10 juin 2022, l'investisseur a droit<sup>1</sup> au remboursement à 100% de la valeur nominale (en NOK) et à une prime de remboursement égale à 10% (brut, en NOK).

Le rendement actuariel<sup>2</sup> brut<sup>3</sup> en NOK est de 2,89%.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios de performance sont repris dans le **Document d'Informations Clés** (KID) de la Note (disponible sur [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)). Ces scénarios sont basés sur une méthodologie imposée par la nouvelle réglementation européenne PRIIPs (Règlement UE 1286/2014). L'investisseur doit être conscient du fait que d'autres méthodologies peuvent générer des scénarios différents. Les montants qu'il pourrait obtenir aux différentes périodes mentionnées dans les scénarios du KID pourraient donc s'avérer bien inférieurs aux montants repris dans ces scénarios.

<sup>1</sup> Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant.

<sup>2</sup> Sur base du prix de souscription de 101%.

<sup>3</sup> Avant déduction du précompte mobilier.

# PRINCIPAUX RISQUES

- **Risque de change:** cette obligation structurée est émise en couronne norvégienne (NOK). Ceci implique qu'à l'échéance, les investisseurs pourraient recevoir un montant en NOK qui, converti en EUR, pourrait être inférieur au montant en EUR initialement investi. Le risque de change joue également au niveau de la prime de remboursement potentielle au moment de sa conversion en EUR. Il est même accru pour les investisseurs ne disposant pas d'un compte en NOK et pour lesquels le paiement de la prime éventuelle et le remboursement du capital sont donc automatiquement convertis en EUR.
- **Risque de crédit:** en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital investi, à l'échéance. Si, dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'émetteur et/ou du garant, elle pourrait décider de prendre des mesures impactant la valeur des Notes (bail-in); dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du montant investi et des intérêts, ou peut se voir imposer une conversion en instruments de capitaux propres (actions) sur décision du régulateur.
- **Risque de liquidité:** cette obligation structurée n'est pas cotée sur un marché réglementé. BNP Paribas Arbitrage S.N.C. a l'intention d'en assurer la liquidité en se portant acquéreur,

sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance devra les vendre au prix déterminé par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (15.000 NOK). En cas de vente avant l'échéance, il convient en outre de tenir compte des frais de transaction, des frais de change, de la taxe sur opérations de bourse et des impôts éventuels (voir rubrique "Frais supportés par l'investisseur" en page 4).

- **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché):** le droit au remboursement à 100% de la valeur nominale (en NOK) ne vaut qu'à l'échéance. Dans l'intervalle, le prix de cette obligation structurée fluctuera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, l'évolution de l'indice EURO STOXX 50 (Price) et celle des taux d'intérêt.
- **Cas de remboursement anticipé possible:** en cas de force majeure rendant définitivement impossible le maintien des Notes (comme, par exemple, s'il est illégal ou impossible pour l'émetteur de remplir ses obligations dans le cadre des Notes), l'émetteur pourra notifier les détenteurs des Notes d'un remboursement anticipé à la valeur de marché des Notes. Dans ce cas, aucuns frais, autres que les frais inévitables pour pouvoir rembourser aux investisseurs la valeur de marché qui leur revient, ne pourront être facturés par l'émetteur.

# PROSPECTUS

Le **Prospectus** est constitué

- du **Prospectus de base** pour l'émission de Notes non subordonnées sous le programme "Note, Warrant and Certificate" daté du 5 juin 2018, rédigé en anglais et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF), à Paris,
- de ses **suppléments** datés du 9 août 2018, du 25 septembre 2018, du 22 novembre 2018, du 20 février 2019 et du 1<sup>er</sup> avril 2019, ainsi que de tous les éventuels suppléments à venir,
- du **résumé spécifique à l'émission**, rédigé en français, et
- des **Final Terms**, rédigées en anglais et datées du 30 avril 2019.

Ces documents ainsi que le Document d'Informations Clés et un résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)

L'investisseur potentiel est invité à prendre connaissance du Prospectus et du Document d'Informations Clés avant toute décision d'investissement.

## INFORMATION COMPLÉMENTAIRE DE DROIT BELGE

L'émetteur a rendu les clauses abusives incluses dans le Prospectus de base non-applicables via les Final Terms.

## SUIVI DE VOTRE INVESTISSEMENT

L'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra suivre l'évolution de leur valeur au jour le jour via Easy Banking Web. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur de la BP2F NOK JUMP NOTE EUROZONE 2022 sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)

## PLAINTES

Toute plainte à propos de nos produits et/ou services d'investissement est à adresser par courrier à BNP Paribas Fortis SA – Service **Gestion des plaintes** – Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles ou par e-mail via [gestiondesplaintes@bnpparibasfortis.com](mailto:gestiondesplaintes@bnpparibasfortis.com)

Si la solution proposée ne vous satisfait pas, vous pouvez adresser votre plainte par courrier à **Ombudsfin** – Ombudsman en conflits financiers – North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 (Bte 2), 1000 Bruxelles ou par e-mail via [ombudsman@ombudsfin.be](mailto:ombudsman@ombudsfin.be)

# PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

de cette émission

<b>DESCRIPTION</b>	<p><b>Émetteur:</b> BNP Paribas Fortis Funding (en abrégé "BP2F"), filiale luxembourgeoise de BNP Paribas Fortis SA.</p> <p><b>Garant:</b> BNP Paribas Fortis SA. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.</p> <p><b>Rating du garant:</b> A2 (<i>stable outlook</i>) chez Moody's, A+ (<i>stable outlook</i>) chez Standard &amp; Poor's et A+ (<i>stable outlook</i>) chez Fitch.</p> <p>Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. Plus d'informations sur les ratings sur <a href="http://www.bnpparibasfortis.com/fr/investisseurs/notations-des-entites-bancaires">www.bnpparibasfortis.com/fr/investisseurs/notations-des-entites-bancaires</a>.</p>
<b>TITRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Valeur nominale: 15.000 NOK.</li> <li>■ Montant de l'émission: minimum 15 millions NOK et maximum 1,5 milliard NOK.</li> <li>■ Code ISIN: XS1976872405 – Série N183.</li> <li>■ Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.</li> </ul>
<b>DURÉE &amp; PRIX</b>	<p><b>Date d'émission et de paiement:</b> 10 juin 2019.</p> <p><b>Prix d'émission:</b> 100% de la valeur nominale, soit 15.000 NOK par coupure.</p> <p><b>Prix de souscription:</b> 101% de la valeur nominale, soit le prix d'émission augmenté des frais d'entrée.</p> <p><b>Échéance:</b> 10 juin 2022, soit une durée de 3 ans.</p> <p><b>Prix de remboursement:</b> droit au remboursement à 100% de la valeur nominale (en NOK) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant.</p>
<b>FRAIS SUPPORTÉS PAR L'INVESTISSEUR</b>	<p><b>Frais inclus dans le prix d'émission, liés à la structuration et à la gestion des titres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Frais uniques de structuration</b> de 1,42% du montant nominal souscrit.</li> <li>■ <b>Frais récurrents</b> de 0,40% par an du montant nominal souscrit, soit un total de 1,20% si les titres sont détenus jusqu'à l'échéance.</li> </ul> <p>Les frais repris ci-dessus sont indicatifs et pourraient évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des conditions de marché pendant la période de souscription. Leur somme ne dépassera toutefois pas 3,50%.</p> <p><b>Frais non inclus dans le prix d'émission</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Frais d'entrée:</b> 1% du montant nominal souscrit, perçus par BNP Paribas Fortis en sa qualité de distributeur.</li> <li>■ <b>Frais de change:</b> maximum 1,30% en fonction du montant (en EUR) de la transaction.</li> <li>■ <b>Frais de sortie:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>à l'échéance des titres:</b> pas de frais de sortie;</li> <li>- <b>avant l'échéance des titres:</b> 0,50% du montant nominal vendu (hors frais de transaction, impôts éventuels et taxe sur opérations de bourse) dans des conditions normales de marché.</li> </ul> </li> <li>■ <b>Autres frais:</b> pour une information détaillée sur les autres frais relatifs aux services fournis par BNP Paribas Fortis à ses clients (notamment les frais de transaction (max. 0,50%) en cas de vente avant l'échéance, les droits de garde, etc.), veuillez vous référer à la brochure "<b>Tarification des principales opérations sur titres</b>" disponible gratuitement en agence ou sur <a href="http://www.bnpparibasfortis.be/tarifs">www.bnpparibasfortis.be/tarifs</a> &gt; Frais et taxes.</li> </ul>
<b>FISCALITÉ</b>	<p><b>Régime fiscal actuellement applicable à l'investisseur personne physique résident belge</b></p> <p>Les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 30%.</p> <p>Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.</p> <p>Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.</p> <p><b>Taxe sur opérations de bourse (TOB)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).</li> <li>■ TOB de 0,12% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 1.300 EUR par opération).</li> </ul>

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus. **La période de souscription court du 2 mai 2019 à 9h au 29 mai 2019 à 16h.** Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).

**Pour en savoir plus ou pour souscrire:**



Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements, ni une recommandation d'investissement, ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.